



FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'EXPOSITION ET ENTENTE ENTRE L'EXPOSANT (E) ET LE CERCLE :

39e exposition internationale
Auditorio cultura Municipal, Cangas, Galicia, ESPAGNE
2 au 16 septembre 2014

Veillez simplement nous faire parvenir ce formulaire avec votre paiement.

Je, soussigné (e) Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Ville _____

Code postal _____ Province _____ Pays _____

Téléphone (_____) _____ Télécopieur (_____) _____

Courriel _____ @ _____

Site internet _____

Titre de l'œuvre	Médium	Dimension (en cm)	Prix Can. \$

Important : si plus de 3 œuvres, veuillez les inscrire au verso et signer à nouveau..

Conditions particulières et responsabilités des exposants(es) et du CAPSQ :

Vous n'avez pas à faire les cartes d'identification de vos œuvres, nous les ferons pour vous. Vos œuvres seront soigneusement emballées par le CAPSQ et expédiées par un agent spécialisé en douane. L'exposant(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales des modalités de l'exposition et de la présente entente, les accepte sans réserve, confirme sa participation dès l'acceptation de son dossier par le CERCLE. Le CERCLE, pour et en considération des paiements et ententes convenus, octroie par la présente à l'exposant(e) l'espace désigné par le Cercle, selon le nombre et le format des tableaux retenus par l'exposant et le CERCLE. Les œuvres de l'exposant(e) doivent être authentiques et répondre aux normes exigées par le Cercle de la présente et de ce qui précède se référant aux modalités de la documentation. Le Cercle reconnaît que les œuvres exposées sont à l'entière propriété de l'artiste exposant(e).

Dès le dépôt et jusqu'à la reprise des œuvres de l'artiste exposant(e) - à l'atelier de Mireille Forget. L'exposant(e), exonère le Cercle et Mireille Forget, ainsi que les propriétaires des lieux où se tiendra l'exposition : à la CASA da CULTURA do AUDITORIO MUNICIPAL de CANGAS, Espagne - du dommage ou de la perte causée à une œuvre d'art, quelle que soit la cause du dommage ou de la perte, de toutes responsabilités, poursuites et réclamations, quelle qu'en soit la nature. Si l'événement est annulé en raison de circonstances extraordinaires, le Cercle et Mireille Forget, ne seront pas tenus envers l'exposant(e) pour non délivrance des lieux à aucune autre obligation que celle de reporter l'exposition à une autre date, voire, dans un autre lieu à sa discrétion, et que l'interruption de jouissance ainsi provoquée ait eu lieu ou non en cours d'événement. Toutefois, si l'exposition est annulée pour un nombre insuffisant d'exposants, le Cercle s'engage à remettre les sommes déposées par l'artiste immédiatement. Soyez assuré (e) de notre professionnalisme.

Veillez retourner ce formulaire avec votre paiement (un chèque ou un mandat poste) : À l'ordre du [Cercle des Artistes Peintres et Sculpteurs du Québec](#)

En foi de quoi les parties ont signé :

Ville _____ Date _____ 20__

Signature obligatoire _____

Le Cercle des Artistes Peintres et Sculpteurs du Québec

C.P. 55 060, succursale Place Montmorency, Laval (Québec) Canada H7N 6G5
Tél. : 450 661-7557 — sans frais au Canada — 1- 866 682-0271 — Téléc. : 450 661-8902
Courriel : info@capsq.ca — Site Internet : www.capsq.qc.ca